

la lendemain dans deux voitures qu'ils n'ont pas pu recevoir, on transporta
tous les blessés à l'hôpital de Thunder Bluff, le manque de linge et de
chirurgiens ont empêché de les panser et il y eut que les moins blessés
les autres ont été abandonnés et font mort dans les deux jours après
la journée du neuf se passa à rétablir l'ordre, un lieutenant ~~Destain~~
fut porté à l'hôpital et sur le compte de Destain comme le plus
ancien colonial prit le commandement, les appels faits, il se trouva
quarante quatre officiers tués ou blessés, et cinq cent soldats

10 on prépara les moyens de retirer le canon pour le rembarquer
et on jugea que différant point de retraite, on pourrait encore
enlever plus pièce de canon pour le retirer la nuit les batteries
les américains fournirent des chevaux pour les conduire au lieu
de rembarquement; ils étoient dans la plus grande inquiétude pour
leur retraite; ils proposèrent de la faire avec une chariot pour s'appuyer
de fournir les voitures nécessaires pour le transport des malades, et
des vivres; Charloton étant une ville fortifiée notre retraite y
étoit plus sûre que par Thunder Bluff les vents contraires pouvoient
empêcher les balouzes de venir nous y chercher, mais le comte
Destain avoit résolu de se retirer par Thunder Bluff.

11 il tint un conseil de généraux composés des colonels, lieutenants colonels
et majors de l'armée; il n'y eut qu'une voix pour se retirer par
Charloton un avertissement au comte Destain la lettre suivante
en lui envoyant les dispositions de retraite

voilà mes amis les dispositions que j'ay faittes d'après l'ordre
et pressé que vous m'avez donné de me retirer à Thunder Bluff, mon âge
mon peu d'expérience, et le désir que j'ay de faire une retraite
honorable, m'ont engagé à confier mes projets aux plus anciens
officiers de vos troupes; j'ay le bon heur de m'en voir approuvé, toute
l'armée qui applaudit à mon projet de retraite me se rapproche
cependant d'avoir choisi Thunder Bluff comme le lieu où elle seroit
la plus favorable; j'ay le dou loux d'en tendre dire si à l'age on
se dispose à peine de se libérer, on a le droit de sacrifier des
troupes à la témérité humaine de se rendre sans combattre
ou d'être réduites à manier de faire; voilà mes dispositions